



LES VOYAGES
La Libre

LES JARDINS DE COTSWOLDS

ZONE DE BEAUTE NATURELLE EXCEPTIONNELLE

La Libre Jardin

Du 5 au 8 juin 2026


Preference

SE PROMENER DANS UN JARDIN DES COTSWOLDS, C'EST MARCHER DANS UNE AQUARELLE VIVANTE, OÙ LES COULEURS DES FLEURS CHANGENT SELON L'HUMEUR DU CIEL.

Découvrez les *Cotswolds* à travers leurs jardins d'exception, véritables œuvres d'art vivantes nichées au cœur de la campagne anglaise. Du jardin en « chambres » cloisonnées par des haies aux vastes compositions paysagères ponctuées de topiaires, roseraies, mixed borders et bassins, chaque lieu révèle une esthétique soignée et une atmosphère unique.

Les sentiers serpentent entre vivaces généreuses, arches fleuries, potagers à l'anglaise et prairies naturalistes, dans une parfaite harmonie entre nature et architecture.

Un voyage sensoriel et poétique, célébrant le raffinement et la diversité du jardin anglais.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

TRAJETS BRUXELLES-COTSWOLDS JARDINS

Le voyage aller-retour en train Eurostar (Bruxelles-Londres St Pancras)

Des visites pour enchanter tous les passionnés de jardins

GUIDE

Le guidage spécialisé de la guide-conférencière Aline Gheysens, diplômée de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles

LOGEMENT

Tout le séjour dans un hôtel 4* élégant, au cœur de la campagne des Cotswolds

ACCOMPAGNEMENT

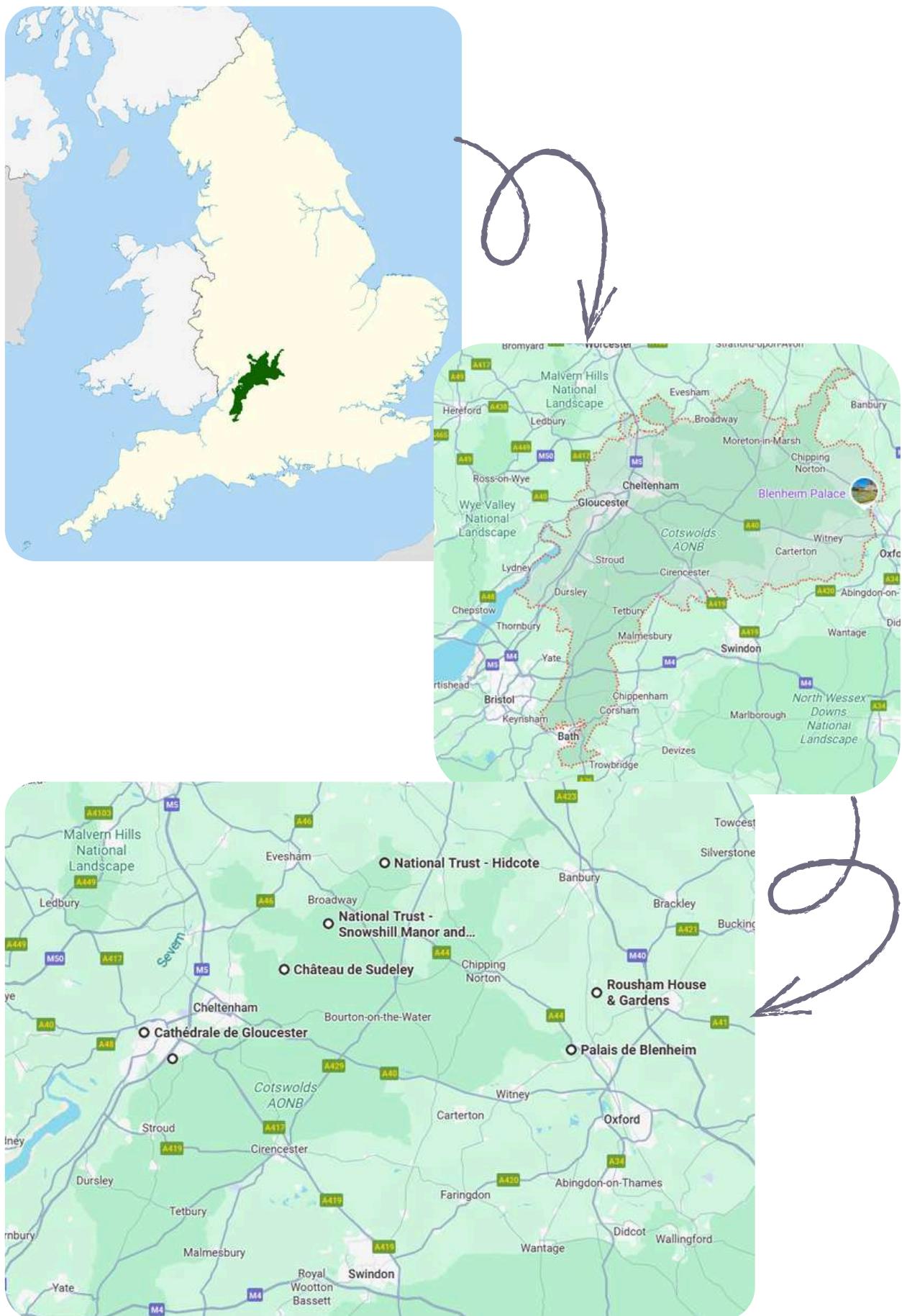
Un accompagnement professionnel et expérimenté depuis Bruxelles

PRIX PRESTO

Un prix avantageux de -175 €/pers pour toute inscription avant le 31/01



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

VENDREDI 5 JUIN

BRUXELLES LONDRES - JARDINS DE ROUSHAM - GLOUCESTER

En matinée, départ de Bruxelles-midi à destination de Londres St Pancras à bord du train Eurostar.

Arrivée à Londres en matinée et route vers la région des Cotswolds (+/- 2h00), avec **un premier arrêt aux jardins de Rousham (visite des jardins uniquement)**.

Rousham House and Gardens est une élégante demeure de campagne nichée dans le comté de l'Oxfordshire, en Angleterre. Édifiée au 17^e siècle pour Sir Robert Dormer, la maison appartient toujours à la même lignée familiale depuis plus de trois siècles, ce qui lui confère une atmosphère authentique et préservée. Son architecture et son aménagement intérieur témoignent encore aujourd'hui du raffinement de l'époque.

C'est toutefois son jardin paysager qui fait la renommée de Rousham. Conçu dans les années 1730 par William Kent, figure majeure du mouvement paysager anglais, le site est considéré comme l'un des plus purs exemples du jardin anglais du 18^e siècle, où la nature et l'art se fondent harmonieusement. Kent y a abandonné la rigueur géométrique des jardins à la française pour créer un paysage poétique et naturel, composé de prairies ondulantes, d'arbres majestueux, de sentiers serpentant le long de la rivière Cherwell et d'éléments architecturaux inspirés de l'Antiquité.

Parmi les points les plus remarquables figurent le Préneste, une élégante tonnelle en pierre évoquant les temples romains ; le Temple d'Écho, un pavillon rustique idéalement placé pour admirer la perspective sur le jardin ; et le Venus Vale, un vallon verdoyant abritant une statue de Vénus. Le jardin clos, soigneusement entretenu, regorge de rosiers anciens, de bordures fleuries et de potagers traditionnels, offrant un contraste charmant avec le paysage ouvert alentour.

Déjeuner en cours de route.

En fin d'après-midi, arrivée à l'hôtel **Mercure Gloucester Bowden Hall 4*** (3 nuits).

Installation, dîner et nuitée.





SAMEDI 6 JUIN

JARDINS DE HIDCOTE & CATHÉDRALE DE GLOUCESTER

Le matin, route vers le nord des Cotswolds, pour y visiter les jardins de Hidcote, qui sont parmi les plus célèbres d'Angleterre.

Les jardins d'Hidcote sont un exemple remarquable du mouvement Arts and Crafts qui s'est épanoui à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle. Créés par l'horticulteur américain visionnaire Lawrence Johnston, Hidcote est un lieu où raffinement et beauté naturelle s'unissent en parfaite harmonie.

Le jardin est réputé pour son agencement unique, composé d'une série de « salles » thématiques, chacune possédant son propre caractère et son atmosphère. Du vibrant Jardin des Herbes au paisible Jardin Blanc, les jardins témoignent de la capacité de Johnston à allier éléments architecturaux et végétation luxuriante, créant ainsi des espaces immersifs et intimes. L'utilisation judicieuse des haies, des terrasses et des allées reflète l'influence de la philosophie Arts and Crafts, qui mettait l'accent sur l'artisanat, la nature et le lien entre les deux.

Les visiteurs peuvent admirer de magnifiques sculptures en pierre, des bancs en bois et d'autres créations sur mesure qui témoignent de l'héritage du mouvement Arts and Crafts. La conception du jardin rend hommage à l'esprit créatif de l'époque, ce qui en fait un incontournable pour les passionnés d'horticulture et du patrimoine artistique anglais.

Déjeuner libre.

L'après-midi, route vers Gloucester.

Visite libre de la Cathédrale de Gloucester.

Fondée à la fin du 11e siècle sur les bases d'une abbaye normande, la cathédrale se distingue par son style gothique majestueux, ses arcs brisés, ses voûtes d'ogives et ses vitraux remarquables qui captivent les visiteurs dès leur entrée. Le cloître de la cathédrale est particulièrement célèbre pour avoir servi de décor dans plusieurs films de la saga Harry Potter, représentant les couloirs de l'école de sorcellerie Poudlard. La cathédrale abrite également le tombeau du roi Édouard II, enterré ici en 1327. Un autre point d'intérêt fascinant est la Galerie des Chuchotements, connue pour son acoustique unique : un simple murmure contre le mur peut être entendu distinctement de l'autre côté.

Afternoon tea dans le cadre des salles à colombages du Parlement situées dans la Maison de l'Église, juste à côté de la Cathédrale.

Retour à l'hôtel. Diner et nuitée.

DIMANCHE 7 JUIN

CHÂTEAU DE SUDELEY- SNOWSHILL

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la visite du **Château de Sudeley**.

Ancienne résidence de Catherine Parr, dernière épouse d'Henri VIII, ce château majestueux est niché au cœur de 15 hectares de collines et de paysages verdoyants typiquement anglais.

Le château abrite une collection exceptionnelle d'antiquités et d'œuvres d'art, dont une bibliothèque contenant plus de 1 000 ouvrages rares et en première édition, une tapisserie Sheldon du 16e siècle, ainsi que des peintures fascinantes dans le Morning Room, notamment une œuvre de Turner. Parmi les pièces les plus célèbres figure la chambre de Chandos, où, selon la légende, le roi Charles Ier aurait dormi. Ces espaces privés offrent un aperçu unique de la vie de la famille Dent-Brocklehurst, qui consacre depuis plus de deux siècles ses efforts à la restauration et à la préservation de ce lieu extraordinaire.

Mais le véritable joyau de Sudeley réside dans ses dix jardins à l'anglaise, chacun offrant une atmosphère et une esthétique uniques. Des allées d'ifs sculptés au jardin de nœuds raffiné, en passant par le Queen's Garden, foisonnant de roses et autrefois foulé par quatre reines d'Angleterre, chaque espace invite à la contemplation et à la découverte. Enfin, la faisanderie de Sudeley, tristement célèbre, abrite l'une des plus grandes collections publiques de faisans rares et menacés au monde.

Déjeuner libre.

Continuation vers Snowhill afin d'y visiter les **jardins du Manoir de Snowhill**.

Snowhill est la maison non conventionnelle de l'excentrique Charles Wade, qui aimait faire de sa vie et ses passions une scène de théâtre. Le jardin du manoir de Snowhill a été conçu par Wade et son ami, l'éminent architecte Arts and Crafts, Mackay Hugh Baillie Scott, et le manoir est entouré d'un intrigant jardin en terrasses à flanc de colline conçu dans le style Arts & Crafts.

En fin d'après-midi, route vers l'hôtel.

Dîner d'adieu et nuitée.





LUNDI 8 JUIN

PALAIS DE BLENHEIM - LONDRES BRUXELLES

Après le petit déjeuner, départ vers Woodstock afin d'y visiter **le palais de Blenheim**.

Classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le palais est un chef-d'œuvre baroque et l'une des plus grandes demeures seigneuriales de Grande-Bretagne. Ancien lieu de naissance de Winston Churchill, il séduit par sa beauté spectaculaire et son riche passé. Conçu par Vanbrugh et Hawksmoor, le palais abrite des œuvres d'art, des tapisseries et des meubles somptueux. La visite commence dans le Grand Hall, puis mène aux salles d'apparat, à la salle à manger d'État et à la bibliothèque longue, qui offre une vue splendide sur les jardins.

À l'extérieur, les jardins du palais sont un véritable havre de paix : fontaines, sphinx, lavande, serre aux papillons et labyrinthe d'ifs composent un décor enchanteur, idéal pour conclure un voyage inoubliable.

Déjeuner libre au palais.

En début d'après-midi, transfert vers Londres St Pancras.

Dîner libre à la gare de St Pancras et retour à Bruxelles à bord du train Eurostar.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

VOTRE CONFÉRENCIÈRE – ALINE GHEYSENS



Aline Gheysens (Belgique, 1982) est diplômée en arts plastiques, visuels et de l'espace (École de recherche graphique, Bruxelles) et de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles. Elle s'est ensuite consacrée à l'étude de la botanique en autodidacte et lors de formations continues à l'école d'horticulture du Breuil (Paris).

Enseignante à l'École Supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles au sein d'un atelier transdisciplinaire, elle accompagne depuis plusieurs années des voyages destinés à la découverte de l'art des jardins, avec une prédilection pour la Grande-Bretagne.

« Un jardin, qu'il ait la superficie d'un mouchoir de poche ou d'un domaine royal, qu'il soit sauvage, manucuré, discret ou excentrique, quels que soient les moyens mis en oeuvre et l'expertise horticole dont il témoigne, raconte à sa manière la relation que des hommes et des femmes entretiennent avec la nature, le temps, l'espace. En somme, découvrir un jardin équivaut à explorer un monde en miniature, en se laissant guider autant par la science et les savoirs qu'il convoque - botanique, géographie, histoire, littérature et d'autres encore ! - que par la sensibilité et la curiosité qui nous animent. Une forme d'aventure qui se réinvente à chaque saison. »

HEBERGEMENT

HÔTEL MERCURE GLOUCESTER BOWDEN HALL 4* (NORMES LOCALES)

NOMBRE DE NUITEES : 3

Le Mercure Gloucester Bowden Hall est un élégant hôtel de campagne 4 étoiles niché au cœur de la campagne des Cotswolds. Idéal pour les loisirs, il propose des espaces communs, des salons, un restaurant et un bar récemment rénovés.

Le restaurant principal propose une cuisine locale, régionale et internationale pour tous les goûts. Des en-cas et des repas plus légers sont proposés au bar et dans les salons. Leur carte des boissons propose une variété de boissons haut de gamme préparées par un mixologue résident.

Un élégant hôtel de campagne où tradition et modernité se marient harmonieusement.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession **d'un passeport valide** pendant la durée du séjour. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Depuis le 2 avril 2025, les citoyens belges doivent être en possession d'une ETA (autorisation de voyage électronique) pour voyager au Royaume-Uni (+/- 16£, soit +/- 18€).

Les visites de jardins et sites historiques se font à pied avec des sols irréguliers, pavés et escaliers. Pour le bon déroulement du voyage, nous demandons aux participants d'avoir une **très bonne mobilité**.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

- PRESTO JUSQU'AU 31/01/26** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **1.995 €**
- A PARTIR DU 01/02/26** PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **2.170 €**
- LE SUPPLEMENT SINGLE : **475 €**

CE PRIX COMPREND

- ☛ Les trajets A/R Bruxelles à Londres en train à bord de l'Eurostar, en 2e classe assise
- ☛ Les transferts et transports en bus tel que décrit dans le programme
- ☛ Le logement en chambre double standard et petits déjeuners dans l'hôtel 4* mentionné (ou similaire)
- ☛ Le demi-pension (hôtel et restaurants locaux), excepté le dîner du 8 juin à la gare de St Pancras
- ☛ Le déjeuner du 5 juin
- ☛ L'Afternoon Tea du 6 juin
- ☛ Les visites et excursions prévues au programme
- ☛ L'accompagnement d'une guide-conférencière parlant français pendant tout le circuit*
- ☛ L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
- ☛ La prime du Fonds de Garantie Voyages
- ☛ La TVA d'application

*Sous toute réserve d'impondérable indépendant de notre volonté

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ☛ Les déjeuners (dans les Coffee shops / cafétarias des jardins) des jours 2, 3 et 4
- ☛ Le dîner du 8 juin à la gare de St Pancras
- ☛ L'autorisation du voyage électronique ETA (+/- 16£ à ce jour)
- ☛ Les boissons, pourboires et les dépenses personnelles
- ☛ Les éventuels droits de photos et de vidéo sur les sites
- ☛ Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 14-11-2025



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

LES COTSWOLDS, ZONE DE BEAUTÉ NATURELLE EXCEPTIONNELLE

LA LIBRE JARDIN - DU 5 AU 8 JUIN 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE PASSEPORT: _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

PRESTO JUSQU'AU 31/01/26 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 1.995 €

A PARTIR DU 01/02/26 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.170 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : 475 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: LES COTSWOLDS, ZONE DE BEAUTÉ NATURELLE EXCEPTIONNELLE LA LIBRE JARDIN - DU 5 AU 8 JUIN 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **5 mai 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : COTSWOLDS- D.3970

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnaissais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOL ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirmant jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfv.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Mutuaide

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

ANNULATION DE VOYAGE

BAGAGES

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage

Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes

Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,

Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,

Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,

Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédent la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,

Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.

Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.